

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Forêts communautaires : vers une gestion conforme à la loi



Annie Medik, coordinatrice des programmes de l'ONG keva initiative.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le niveau de conformité des forêts communautaires face à la loi est faible. Une situation généralement due au manque de moyens financiers des gestionnaires, à l'absence de renforcement de capacités et de suivi de contrôle et de bien d'autres facteurs. Mardi dernier à Libreville, la question

était au centre d'un atelier de présentation des résultats du projet "Extension du système de vérification communautaire de la légalité du bois des forêts communautaires au Gabon (SVCL Gabon)". Porté par l'ONG Keva Initiative, ce projet est exécuté en partenariat avec l'ONG Saily du Cameroun et le Centre de recherche sur la foresterie sociale et le développement durable (Curfod) basé au Gabon, pendant un an. Ce projet va permettre aux communautés de rentrer dans la légalité pour ouvrir des pers-

pectives en matière de marché. " Le fait que nos forêts communautaires soient exploitées dans la légalité, le fait qu'on puisse tracer le bois depuis la source jusqu'au lieu de vente

va ouvrir des perspectives incroyables. Leur bois va pouvoir être vendu à l'extérieur du pays ", explique Rose Ondo, expert Curfod. Pour cette première phase, les travaux

se sont déroulés dans la province de l'Ogooué-Ivindo. " La première perspective est d'étendre ce projet dans d'autres forêts communautaires pour identifier d'autres

situations différentes de celle de la province de l'Ogooué-Ivindo ", indique Annie Medik coordinatrice des programmes de l'ONG Keva Initiative.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux Commission Générale de passation des marchés n°02

Appel d'offres international ouvert n°27/BEAC/DGE-DEMCF/AOIO/Bien/2021 pour la fourniture de compteuses et valorisatrices de billets

Dans le cadre de sa politique de gestion des signes monétaires, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, de remplacer ses compteuses et valorisatrices de billets BEAC. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 27 mai 2021 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une phase le jeudi 27 mai 2021 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. La séance d'ouverture ne sera pas publique en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 12 5 MARS 2021

Le Président de la Commission,